VAE - GUIDE D'INFORMATION POUR LES DIPLÔMES DE CRÉATEUR INDUSTRIEL OU DESIGNER TEXTILE

PROCÉDURE GÉNÉRALE :
Sur le site France VAE, vous trouverez toutes les informations sur le déroulé de votre candidature : https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/etapes-parcours-france-vae/
En préambule, il est important de noter que l'architecte-accompagnateur de parcours (AAP) VAE que vous pouvez choisir via France VAE est totalement indépendant de l'ENSCI. Si vous choisissez un accompagnement, il vous faudra vérifier que l'AAP a une connaissance approfondie et/ou une maîtrise des pratiques pédagogiques et des attendus de l'ENSCI les ateliers, et du diplôme visé. Vous pouvez également choisir de poursuivre votre candidature en toute autonomie sans AAP.

LA VAE DES DIPLÔMES DE GRADE MASTER À L'ENSCI :
Pour vérifier l'adéquation entre votre expérience professionnelle et nos diplômes de création industrielle et de design textile, merci de vous rendre sur les RNCP correspondants :

- créateur industriel : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41386
- designer textile : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41387

CALENDRIER, ORGANISATION ET TARIF :
La demande de recevabilité peut être déposée à tout moment sur la plateforme FRANCE VAE, les entretiens avec le jury ont, quant à eux, lieu une fois par an au mois d'octobre.

Votre dossier VAE devra être entièrement rédigé en français, l'entretien avec le jury se déroule en personne dans les locaux de l'ENSCI et devra également se faire en français.

Le coût de la VAE pour les diplômes de création industrielle ou de design textile est de :
- Analyse de recevabilité : 80€
- Étape de validation : 1150€ (ou 800€ pour les candidat.es sans financement tiers), incluant les frais de procédure, de jury et la direction de mémoire (obligatoire)

Si le/la candidat.e choisit de poursuivre son parcours de VAE avec un AAP, une contractualisation entre les deux est nécessaire, l'AAP devra à son tour contractualiser avec l'ENSCI. L'AAP devra donc contacter l'école pour intégrer à son devis les coûts de la VAE (analyse de la recevabilité, frais de procédure, de jury et de direction de mémoire), mais aussi pour se renseigner sur les attendus et les modalités d'entretien du jury. Le financement d'une VAE à l'ENSCI via le CPF n'est possible que si vous faites le choix d'un accompagnement avec un AAP, il est à noter que les frais de direction de mémoire (450€) ne peuvent pas être couverts par le CPF.

DEMANDE DE RECEVABILITÉ :
La demande de recevabilité doit se faire dans votre espace personnel sur le site de France VAE. Pour que celle-ci soit complète et puisse être examinée par l'ENSCI, elle devra comprendre les éléments suivants :

• dossier de faisabilité : à compléter dans votre espace personnel. Il sert à montrer que vos expériences ont un lien direct avec les activités, les connaissances et les compétences attendues pour obtenir la certification visée
• CV : à télécharger dans votre espace personnel
• portfolio : à télécharger dans votre espace personnel

L'ENSCI se prononce sur la recevabilité de votre demande dans un délai maximal de 2 mois, si votre dossier est recevable cela signifie que vous pouvez poursuivre votre parcours VAE et commencer la préparation de votre dossier de validation.

PRÉPARATION DU DOSSIER DE VALIDATION, RÉDACTION DU MÉMOIRE ET PRÉPARATION DE L'ORAL :
Il est conseillé de prendre entre 6 et 12 mois pour constituer le dossier de validation, rédiger votre mémoire et préparer l'oral de votre soutenance. Les pièces d'examen listées ci-dessous seront à fournir un mois avant la date du jury, en pdf. Si ces éléments ne sont pas rendus en temps et en heure, le certificateur suspendra la soutenance, et pourra, si le cas entraîne des frais supplémentaires de jury, demander un avenant au/à la candidat.e.

• dossier de validation : il décrit les activités réalisées, les situations et l'environnement de travail ainsi que les compétences mobilisées. L'ensemble de ces descriptions doivent être reliées aux contenus des activités et des compétences requises par les référentiels de la certification visée. Ce document pdf au format libre devra être synthétique, vous pouvez également joindre des pièces justifiant de vos expériences.

• mémoire : il articule exploration méthodologique, réflexion théorique et analyse critique autour d'une problématique en lien avec les enjeux de la création industrielle ou du design textile, en tant que métier (pratique) ou discipline (théorie). Le mémoire est rédigé obligatoirement sous la direction assurée par un.e enseignant.e intervenant.e désigné par l'ENSCI-Les Ateliers ;

• portfolio : support essentiel de l'entretien avec le jury, il doit présenter des réalisations et/ou des projets menés par le/la candidat.e dans le cadre des différentes expériences identifiées dans le dossier de validation. Dans le cas de travaux collectifs, la présentation doit permettre de discerner vos apports au groupe et à la dynamique du projet. Il doit faire au maximum 50 pages, le nombre de réalisations et/ou projets présentés est au choix du candidat.e. Il est important de privilégier une présentation claire et explicite qui exprime les caractéristiques de votre pratique professionnelle et son adéquation avec les compétences visées. Le portfolio peut être le même que celui communiqué pour la demande de recevabilité.

ENTRETIEN AVEC LE JURY :
Le déroulé de l'entretien se découpe en trois temps :

1/ PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE - 30 minutes

Présentation personnelle du/de la candidat.e, s'appuyant sur les éléments communiqués au jury (dossier de validation, portfolio) explicitant les raisons et motivations du/de la candidat.e à briguer le diplôme et son expérience des compétences visées (20 minutes)
Questions du jury relatives à cette présentation et aux informations communiquées dans le dossier en termes d'expériences professionnelles (10 minutes)
La qualité des moyens mis en œuvre, de l'oral et du déroulé de cette présentation participe de l'évaluation.

2/ FOCUS PROJETS - 30 minutes

Présentation orale et visuelle d'une sélection de projets (3 maximum) issus du portfolio envoyé (durée 20 minutes)
À la suite de la présentation, questions du jury et réponse du/de la candidat.e. (durée 10 minutes)
La présentation des projets choisis pourra se faire au choix du/de la candidat.e :

- présentation physique incluant par exemple des impressions, des maquettes, des prototypes, des échantillons, des produits, etc.
- présentation audiovisuelle pour un format écran (écran et projecteur fournis par l'école).
- présentation mixte

Le focus projets restitue les approches analytique, méthodologique, stratégique, de conception et met en exergue leurs articulations avec la formalisation des propositions. La qualité des moyens mis en œuvre, de l'oral et du déroulé de cette présentation participent de l'évaluation. Le support de cette présentation peut être différent du portfolio.
(Les questions logistiques devront être validées par l'ENSCI les Ateliers en amont de l'entretien, dans tous les cas le temps d'installation ne pourra pas excéder 1h.)

3/ MÉMOIRE - 30 minutes

Présentation orale et visuelle du mémoire (20 minutes)
à la suite de la présentation, questions du jury et réponses du/de la candidat.e. (durée 10 minutes)
En plus du sujet abordé cette présentation doit restituer la méthodologie, la structuration de la pensée et expliciter les choix de formalisation adoptés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DIPLOMATION :
Les modalités d'évaluation reposent sur :
- examen du dossier de validation
- examen du CV & portfolio
- focus projets sur un à trois projets/réalisations
- examen du mémoire
- présentation orale (dossier de validation, focus projet et mémoire) faite par le/la candidat.e

Le jury est composé :
- du/de la président.e de session des diplômes,
- de la direction de l'ENSCi, ou son ou sa représentant.e
- du responsable de la phase diplôme (rapporteur de la commission de recevabilité),
- de deux créateur.rices industriel.les ou designers textiles, un.e enseignant.e à l'ENSCI et un.e non permanent.e
- un.e rapporteur.rice de mémoire

Le jury se prononce sur :
- La validation totale ou partielle s'il s'agit d'une demande de validation pour un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification si toutes les conditions sont réunies. Le jury propose alors l'attribution de la certification dans le cas d'une demande de validation de l'ensemble des blocs de la certification visée. La certification ainsi obtenue est la même que celle obtenue par les autres voies d'accès existantes ;
- Pour une validation totale demandée, il peut prononcer une validation partielle c'est-à-dire la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences ;
- Le refus de validation lorsque les compétences et les connaissances exigées par les référentiels de la certification visée ne sont pas acquises.

Dans le cas d'une validation partielle, les candidat.es peuvent se présenter après un an de délai pour un examen complémentaire visant à valider les compétences manquantes ou le mémoire. Cet examen de complément fera l'objet d'un avenant et d'une tarification à part entière. En cas de validation partielle, le jury donne des préconisations, mais l'école ne propose pas de formation complémentaire afin de garantir la déontologie et la liberté du jury.

Pour toute demande d'information complétementaire, merci de contacter le service de la phase diplôme à l'adresse suivante : elodie.mallet@ensci.com.

48, RUE SAINT-SABIN
75011 PARIS
T: +33 (0)1 49 23 12 12
WWW.ENSCI.COM

ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
RSC PARIS B 331 118 760 – SIRET 331 118 760 00015 – CODE APE 8542 Z